

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, Mme EMANE, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, Mme AACHOUR, Mme ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MAASSRY donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme SCHWARTZBROD donne pouvoir à M. FRÉMIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PELLEGRINO.

N°2026.04.39 – Projet de renouvellement du revêtement du terrain de football synthétique n°1 du stade municipal.

Sur présentation de Madame Gévrise EMANE, Conseillère Municipale en charge des Associations Sportives,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune de Neuilly-Plaisance dispose d'un terrain de football synthétique au sein de son stade municipal, mis en service en 2012, utilisé de manière régulière par les associations sportives, les établissements scolaires et les habitants,

Considérant que cet équipement, fortement sollicité, arrive aujourd'hui en fin de cycle d'exploitation, et que le revêtement présente un état avancé de dégradation, altérant les conditions de pratique et soulevant des enjeux de sécurité pour les usagers,

Considérant la nécessité d'engager une opération de renouvellement du revêtement du terrain afin de garantir la sécurité des utilisateurs et la qualité de la pratique sportive,

Considérant le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 824 872,50 €,

Considérant le plan de financement prévisionnel qui fait apparaître les participations suivantes :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 650 000 € (*demandée*)
- Auto-financement communal : 174 872,50 €,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de renouvellement du revêtement du terrain de football synthétique n°1 du stade municipal.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** son plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents liés aux demandes ou à l'attribution de ces financements.

Christian DEMUYNCK
Maire



Marie-Françoise PELLEGRINO
Secrétaire

